



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précarisation des salariés du secteur social et médico-social

Question écrite n° 23320

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le financement des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ainsi que sur la précarisation des salariés du secteur social et médico-social. L'Observatoire des inégalités a récemment publié son troisième rapport sur les inégalités en France, annonçant ainsi que le pays connaissait plus d'un million de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté (855 euros par mois pour une personne seule). Le secteur social et médico-social est l'un des secteurs les plus touchés par la précarisation des salariés, en raison notamment de l'obsolescence des conventions collectives de ce secteur qui combinent faiblesse des rémunérations, le manque de perspective d'évolution professionnelle ou salariale. Ainsi, il souhaite connaître les propositions que le Gouvernement entend présenter dans le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 afin d'assurer le fonctionnement des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires et ainsi permettre d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés précaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23320

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8441

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)